

cupe la préfecture de Loir-et-Cher. Après avoir été préfet de la Somme et du Rhône, il pouvait prétendre à des fonctions administratives plus importantes ; il pouvait faire valoir avec succès auprès du ministre ses services antérieurs ; il n'en a pas même l'idée. Certes, s'il se montre ainsi satisfait, c'est qu'il n'est pas de ceux, comme il le disait lui-même, qui mesurent à la hauteur de la position l'étendue des devoirs.

Il est vrai, cependant, que si le département de Loir-et-Cher n'occupe pas un rang supérieur dans les préfectures, il offre une des plus agréables résidences que puisse envier un administrateur. Sa température modérée, ses beaux aspects de la Loire, ses paysages, ornés de châteaux historiques, en font un séjour plein de charmes. La douceur du climat y exerce une heureuse influence sur le caractère des populations. Elles s'y montrent en général calmes et pleines d'aménité. Ce tempérament, aussi remarquable aujourd'hui qu'au temps du Tasse (1), y rend les passions politiques moins vives, les luttes des partis moins ardentes, les existences publiques, par conséquent, moins agitées.

Le comte de Lezay, esprit modéré, conciliant, de mœurs douces, était l'homme qui convenait à ce pays privilégié. Tant que dura le ministère de M. de Martignac, sa tâche ne fut pas compliquée de bien graves difficultés. L'avènement au pouvoir de MM. de Labourdonnaye et de Polignac changea la face des choses. En éveillant des défiances presque générales, le nouveau ministère fit renaître l'esprit d'hostilité qui commençait à s'assoupir, et le département de Loir-et-Cher, d'ordinaire si calme, en ressentit le contre-coup.

En effet, le parti dévoué à la politique des nouveaux

(1) *La terra molle e lietu e dilellosa  
Simili a se tjli abilator produce.*

T. TASSO, *La Germai, liber.*, oant. I, otl. 62.